



Ref : CA2016/115

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'OCTROI DE REMISE GRACIEUSE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 novembre 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Entendu l'exposé de Marie-Thérèse Robillard, Adjointe à l'Agent comptable,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE l'octroi d'une remise gracieuse d'un montant de 1600 € correspondant à une réduction partielle des frais de scolarité sollicitée par un usager en difficulté financière inscrit à l'Université Bordeaux Montaigne (IUT Bordeaux Montaigne) au titre de l'année universitaire 2016/2017 en licence professionnelle Métiers du Livre – Bibliothèques et documentation (cf. 1 document en pièce ci-jointe à la présente délibération).**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 novembre 2016.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/12/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 01/12/2016